

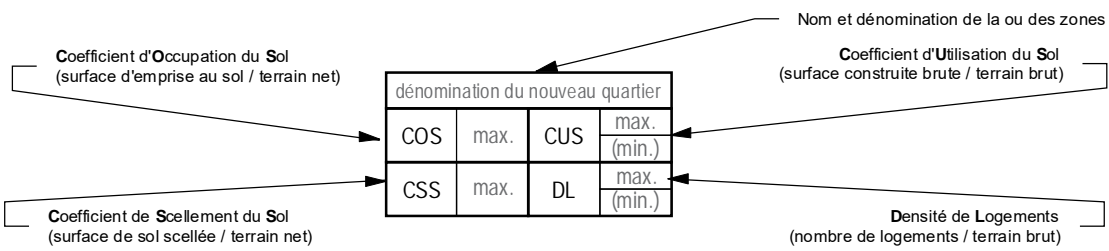
Legende

	Parcelle cadastrale (1)		immeuble (1)		Délimitation de la zone verte
	Délimitation du degré d'utilisation du sol		immeuble en réalisation (1)		

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1	REC	Zone de sports et de loisirs
HAB-2	Zone d'habitation 2	REC - TS	Zone de sports et de loisirs «Terrain sportif»
MIX-c	Zone mixte urbaine centrale	REC - H	Zone de sports et de loisirs «Hôtel»
MIX-u	Zone mixte urbaine	REC - C	Zone de sports et de loisirs «Camping»
BEP	Zone de bâtiments et équipements publics	REC - PA	Zone de sports et de loisirs «Parc Animalier»
ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1	REC - S	Zone de sports et de loisirs «Chalet de scouts»
ECO-c2	Zone d'activités économiques communale type 2	SPEC-TR	Zone spéciale d'exploitation du Crassier Terre Rouge
ECO-r	Zone d'activités économiques régionale	SPEC-F	Zone spéciale du réseau ferroviaire
ECO-n	Zone d'activités économiques nationale	SPEC-RR	Zone spéciale de rétention et refroidissement
COM	Zone commerciale	SPEC-ST	Zone spéciale de station-service
GARE	Zone de gares ferroviaires et routières	SPEC-TE	Zone spéciale de transport d'énergie électrique
JAR	Zone de jardins familiaux et cités jardinières	SPEC-CH	Zone spéciale centre hospitalier
		SPEC-IE	Zone spéciale d'activités économiques - îlot d'entreprises

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":



Zone verte

AGR	Zone agricole	PARC	Zone de parc public
FOR	Zone forestière (2)	VERD	Zone de verdure

Zones superposées

	Zone soumise à l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)		Coulis pour projets de mobilité douce
	Plans d'aménagement particulier approuvés, à titre indicatif		Coulis réservé aux transports en commun (bus, train tram et autres)
	Zone d'aménagement différé (ZAD)		Secteur protégé de type "environnement construit"
	Zone de servitude "urbanisation"		Construction à conserver
EP	Zone de servitude "urbanisation - espace public"		Petit patrimoine à conserver
I/T	Zone de servitude "urbanisation - isolement/transition"		Construction avec des éléments identitaires à conserver
CE	Zone de servitude "urbanisation - cours d'eau"		Mur à conserver
RE	Zone de servitude "urbanisation - rétention"		Secteurs et éléments protégés de type "vestiges archéologiques" (4)
B/EN	Zone de servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"		Zone de risques naturels prévisibles de type "éboulement miniers"
IP	Zone de servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (5)
SP-1	Zone de servitude "urbanisation - spécifique 1_am gebrachene Bierg"		Zone de bruit (6)
	Coulis pour projets routiers (3)		

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives

	à l'aménagement du territoire		à la protection des sites et monuments nationaux (9)
	à la protection de la nature et des ressources naturelles		Immeubles et objets classés monuments nationaux
	Zone protégée d'intérêt national - ZPIN (7)		Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitats (8)		à la gestion de l'eau (10)
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection des oiseaux (8)		Zone inondable - HQ 100
			Zone inondable - HQ extrem

Indications complémentaires (à titre indicatif)

	Biotopes et Habitats d'espèces protégées Art. 17, 20 + 21 (relevé non exhaustif) (11)
Art. 17-B	Biotopes protégés
Art. 17-H	Habitats d'espèces protégées
Art. 20	Espèces végétales protégées
Art. 21	Sites de reproduction, de chasse et d'aires de repos d'espèces intégralement protégées

Fond de plan

	Limite de la commune (1)		Eaux stagnantes (1)		Coulis SES (1)
	Limite de l'État (1)		Cours d'eau (1)		
	Voirie (1)		Sport (1)		

Sources :

- (1) Fond de plan cartographique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, mars 2018. Immeubles mis à jour en janvier 2019.
- (2) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008. (les forêts ont été partiellement adaptées par a+a)
- (3) Projet de Plan Directeur Sectoriel Transports, 2018
- (4) Centre national de recherche archéologique: zone rouge et partie de zone orange / Amis de l'Histoire et du Musée de la Ville d'Esch-sur-Alzette, 2015
- (5) Loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements - Inspection du Travail et des Mines.
- (6) MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 (LDEN)/ Routes principales, rail et autoroutes ≥ 65 dBA
- (7) Administration de la Nature et des Forêts, ZPIN déclarées, avril 2018
- (8) MDDI - Département de l'Environnement, ZONES Natura 2000, Directive Habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation, septembre 2015
- (9) Service des sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale, état au 4 janvier 2021
- (10) Administration de la Gestion de l'Eau, zone inondable, 2018
- (11) Zeyen+Baumann (2020) « Strategische Umwelprüfung » (SUP) zur Neuaufstellung des Plan d'Aménagement Général (PAG), avril 2020